

Cadre réservé à l'administration :

Numéro de la carte :

## Formulaire pour l'accès en déchèterie Badge vert pour les particuliers

MAJ 01/06/2022

### Vos coordonnées

NOM Prénom

Adresse

Commune

Téléphone

Mail

numéro d'immatriculation  
**ET modèle du véhicule**  
(jusqu'à 3 véhicules par carte)

Vos données sont conservées dans une base de données et utilisées par la CCDSV à des fins statistiques. Pour toute modification, contacter la CCDSV.

### Mode d'emploi

Votre mairie et la CCDSV délivrent les cartes d'accès pour véhicule de type VP (carte VERTE) et un usage non professionnel.

**Par année civile : 30 passages gratuits**, tarif payant de 15,00 € à partir du 31<sup>ème</sup> passage.

Se munir d'un justificatif de domicile ET de la carte grise du (ou des) véhicule(s).

1 carte gratuite par foyer. Une 2<sup>ème</sup> carte (ou en cas de dégradation ou perte ou vol), est facturée 20,00 € par la CCDSV.

Les usagers sont tenus de respecter le règlement en vigueur en déchèterie et notamment :

- trier ses déchets dans les bennes dédiées ;
- faire preuve de courtoisie envers les gardiens et entre usagers.

Pour rappel, les véhicules de plus de 3.5 tonnes, les tracteurs et les véhicules non immatriculés sont interdits.

**Accès aux déchèteries de Frans (ZA du Pardy) et des Bruyères (ZI de Reyrieux, à Toussieux).**

Horaires des déchèteries :

- du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars : lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 ; samedi : 9h00 à 17h00 ;
- du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre: lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00 ; samedi : 9h00 à 18h00 ;
- fermé dimanche et jours fériés

### Date et signature (vaut acceptation du règlement des déchèteries)

Cadre réservé à l'administration :

Numéro de la carte :